



CHARTRE DÉONTOLOGIQUE

Bilan de Compétences — DIOMEDE CONSULTING

DIOMEDE CONSULTING s'engage, dans le cadre de ses activités de bilan de compétences, à respecter les principes déontologiques suivants, opposables à l'ensemble de ses conseillers et collaborateurs.

1. CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

- ▶ Le bénéficiaire participe volontairement au bilan de compétences.
- ▶ Aucune pression, directe ou indirecte, ne peut être exercée par l'employeur ou le financeur pour orienter le contenu ou les conclusions du bilan.
- ▶ Le bénéficiaire peut interrompre le bilan à tout moment sans avoir à se justifier.

2. CONFIDENTIALITÉ ABSOLUE

- ▶ Le document de synthèse appartient exclusivement au bénéficiaire.
- ▶ Aucune information, aucun résultat, aucune observation ne sera communiquée à l'employeur ou à un tiers sans accord écrit et explicite du bénéficiaire.
- ▶ Les conseillers sont tenus au secret professionnel, y compris après la fin de leur mission.
- ▶ En cas de financement CPF ou OPCO, seule la confirmation de réalisation de la prestation est transmise au financeur.

3. NEUTRALITÉ ET IMPARTIALITÉ

- ▶ Le conseiller bilan n'impose aucune orientation professionnelle.
- ▶ Les conclusions du bilan résultent d'une co-construction avec le bénéficiaire, à partir des investigations menées.
- ▶ DIOMEDE CONSULTING s'abstient de tout conflit d'intérêts : aucune pression commerciale ne peut conduire à orienter le bénéficiaire vers une formation dispensée par DIOMEDE.

4. RESPECT ET NON-DISCRIMINATION

- ▶ Le bénéficiaire est accueilli dans le respect de sa dignité, sans discrimination liée au genre, à l'origine, au handicap, à l'âge, aux opinions politiques ou syndicales.
- ▶ Le conseiller adapte sa posture et ses outils aux spécificités du bénéficiaire, notamment aux contraintes propres aux métiers de la sécurité et de la défense.
- ▶ DIOMEDE CONSULTING garantit l'accessibilité des bilans aux personnes en situation de handicap (réfèrent handicap disponible sur demande).

5. COMPÉTENCE ET QUALITÉ

- Les conseillers en bilan disposent d'une formation et d'une expérience adaptées à l'accompagnement des professionnels de la sécurité et de la défense.
- DIOMEDE CONSULTING assure la formation continue de ses conseillers et veille à l'actualisation régulière des outils et méthodes utilisés.
- Un registre de veille méthodologique est tenu à jour et consultable lors des audits Qualiopi.

6. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- Les données personnelles collectées sont traitées conformément au RGPD (UE 2016/679).
- Durée de conservation : 1 an maximum après la fin du bilan, puis suppression sécurisée.
- Le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données (contact@diomedeconsulting.com).

7. AMÉLIORATION CONTINUE

- Un questionnaire de satisfaction est remis systématiquement à l'issue de chaque bilan.
- Les réclamations sont traitées dans un délai de 10 jour ouvré selon la procédure interne DIOMEDE (réf. PROC-RECL-001),
- Diomède Consulting est conventionné avec la société de médiation professionnelle <https://www.mediateur-consommation-smp.fr/demander-une-mediation/>
- Les résultats sont analysés annuellement pour améliorer la qualité des prestations.

ENGAGEMENT ET SIGNATURE

Par la signature de la convention de bilan de compétences, le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et de ses droits.

DIOMEDE CONSULTING s'engage à respecter ces principes pour chaque bilan de compétences réalisé, quelle que soit l'origine du financement.

Pour DIOMEDE CONSULTING

Nom, qualité du signataire :

Date : _____

Signature :

Le Bénéficiaire

Nom, prénom :

Date : _____

Signature :

Document remis au bénéficiaire dès la phase préliminaire — Version 1.0